



## ÉTUDE DES MATIÈRES INERTES RECYCLÉES A LA RÉUNION EN 2022

Mission gestion des déchets du BTP - CER BTP

### Les objectifs de l'observatoire :

- **Être un outil de connaissance** : disposer d'informations fiables sur la consommation de graves recyclées.
- **Évaluer la politique de sensibilisation** menée par la CER BTP

### Les recycleurs interrogés :

- STS
- VALORUN
- TERALTA
- Entreprise ROBERT

Cette enquête est exhaustive sur la consommation des matières inertes recyclées.

A contrario, les données relatives aux entrants sont ici non exhaustives car seuls les recycleurs participent à cette enquête (données manquantes : déchets inertes accueillis par l'ensemble des carrières de l'île).

**Le secteur du BTP génère plus de 224 millions de tonnes de déchets par an en France. (Donnée ADEME 2016)**

**La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de valorisation de 70 % des déchets du BTP en 2020.**

⇒ **Taux de valorisation à la Réunion en 2021 : 61 %.**

### LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

A La Réunion, le secteur du BTP a généré environ 2,3 millions de tonnes de déchets en 2022 (*chiffre de l'observatoire des déchets du BTP - Edition 2022*). Sur ce gisement total, plus de 90% sont des déchets que l'on qualifie d'inertes. Ils ne se décomposent pas, ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique importante, et possèdent un fort potentiel en termes de recyclage.

Afin de recycler ces déchets et de trouver des alternatives à l'utilisation de la ressource naturelle, le secteur du BTP réunionnais s'est donc lancé dans la production de matériaux de type graves issus du recyclage des déchets inertes du BTP.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM La Réunion) estime que le besoin en granulats à l'échelle du territoire réunionnais s'élève à 5,5 millions de tonnes par an. Soit 15 kg de granulats par jour par habitant afin de garantir le développement de La Réunion et l'entretien des infrastructures.

Toutes ces raisons font que la CER BTP et ses partenaires se sont lancés dans un travail de promotion de l'utilisation des matériaux recyclés à La Réunion. Le groupe de travail « matériaux recyclés » est à l'origine du guide « Utilisation des déchets recyclés pour le BTP à La Réunion » réalisé par le BRGM. Ce guide, qui s'adresse à l'ensemble des intervenants de l'acte de construire, a pour objectif de donner un cadre pour l'utilisation des matériaux recyclés à partir des déchets produits dans le BTP, sans pour autant nuire à la qualité des ouvrages et de l'environnement.

La CER BTP a mis en place en 2013 un outil de suivi de la consommation de granulats recyclés à La Réunion afin d'évaluer les effets de la politique de sensibilisation sur la consommation de ces matériaux issus du recyclage des déchets.

Dans la poursuite du travail engagé, trois fiches présentant les matériaux recyclés ont été élaborées par la CER BTP en 2017 afin de vulgariser l'utilisation de produits issus du recyclage des graves inertes, agrégats d'enrobés et pneumatiques.

Les dernières évolutions réglementaires mettent l'accent sur la préservation des ressources en limitant le gaspillage et la production des déchets. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 comporte des mesures impactant le secteur du BTP :

- « L'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées » (décret du 09 mars 2021)
- L'obligation de tri 7 flux pour le secteur de la construction (papier, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale et plâtre)
- L'obligation de réaliser un diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets avant démolition ou rénovation significative
- La mise en place d'une filière REP pour les déchets du bâtiment (au 1<sup>er</sup> janvier 2023)



## LE GISEMENT POTENTIEL DE DÉCHETS INERTES ISSUS DU BTP A LA RÉUNION

Dans le cadre du suivi du Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets (PRPGD), la Région a confié à la CER BTP l'actualisation des données relatives au gisement de déchets générés par le secteur du BTP.

La CER BTP estime le gisement de déchets du BTP à 2,33 millions de tonnes en 2022. Sur ce gisement, environ 1,9 million de tonnes de matériaux inertes sont potentiellement captables pour être valorisés (remblaiement de carrière, plateforme de tri/recyclage, recyclage en centrale d'enrobage).

Pour rappel, les matériaux inertes recyclables sont les graves, les bétons, les enrobés et les céramiques.

Il est à noter que ces matériaux inertes sont captés par d'autres filières<sup>1</sup>. En effet, en considérant la part de déchets issus des chantiers du BTP en 2022 :

- 52,7 % des déchets inertes sont utilisés en remblaiement de carrières ;
- 44,4 % des déchets inertes sont recyclés en plateforme de tri/recyclage ;
- 1,8 % des déchets inertes sont recyclés en centrale d'enrobage.
- 1,1% des déchets inertes sont stockés en attente de recyclage ou vendus (*ici, c'est le cas de la terre végétale*)

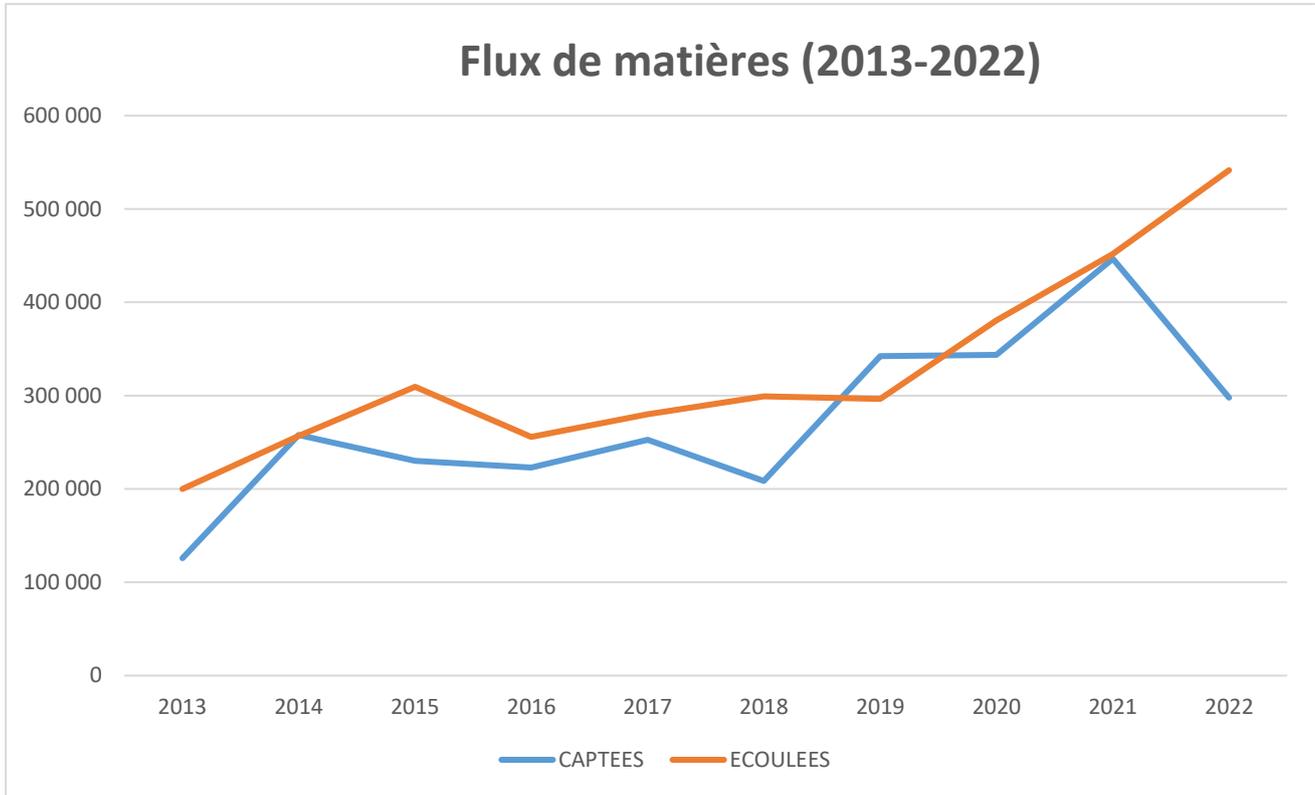
De plus, il n'est pas à exclure que certains déchets soient envoyés vers des filières non réglementées (dépôts sauvages, installations illégales, ...).

<sup>1</sup> Uniquement trois plateformes de tri/recyclage participent à cette étude.

Contrairement à l'étude matières inertes recyclées, l'observatoire des déchets et matériaux recyclés du BTP consistait à interroger l'ensemble des installations de gestion de déchets sur l'île.



## ÉVOLUTION DES ENTRANTS ET DE LA CONSOMMATION DES MATIÈRES INERTES DEPUIS 2013



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Captées (en tonne)</b>	125 761	257 872	230 227	223 044	252 552	208 679	342 504	343 577	444 881	297 716
<b>Écoulées (en tonne)</b>	199 974	256 726	309 434	255 779	279 989	299 263	296 571	380 791	451 911	541 528

Ce graphique retrace l'évolution des entrants et de la consommation des matières inertes depuis la mise en place du suivi trimestriel des matériaux inertes recyclés (2013) par la CER BTP.

En 2022, les matériaux inertes captés par les filières légales de traitement ont fortement diminué, soit moins d'1/3 des matériaux captés en 2021. En revanche, les matières inertes recyclées sont supérieures aux matériaux inertes captés par les recycleurs.



## LES ENTRANTS ET LA CONSOMMATION DE MATIÈRES INERTES A LA RÉUNION

### 1. LES ENTRANTS DE DÉCHETS INERTES

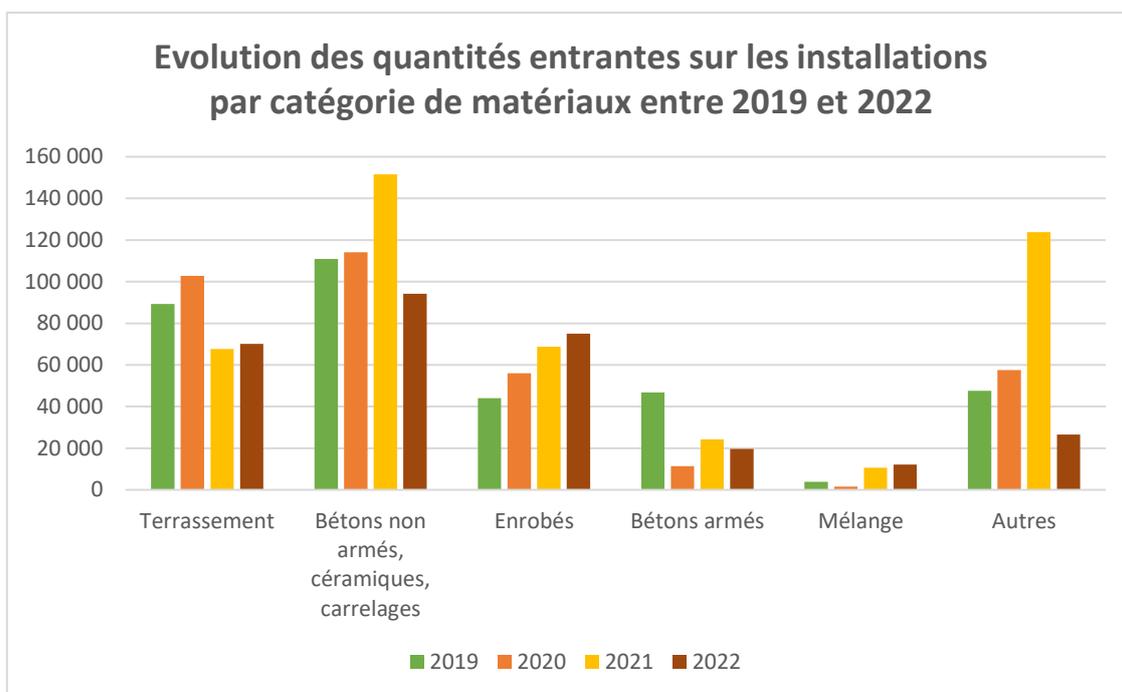
Les déchets concernés par ce type de recyclage sont les déchets inertes : matériaux inertes issus de terrassement ou de chantiers de démolition/réhabilitation : bétons armés et non armés, gravats, carrelages...

Sur l'année 2022, 297 716 tonnes de déchets inertes ont été captés par les filières légales de traitement de déchets. Ce chiffre représente environ **13 % du gisement captable** (estimation CER BTP).

Les bétons non armés, carrelages et céramiques, les matériaux de terrassement et les déchets d'enrobés représentent 54 % des déchets récupérés par les installations.

Le tableau suivant présente l'évolution trimestrielle du marché sur l'année 2022 ainsi que l'évolution de celui-ci par rapport à 2021 :

Type de déchets	Quantité de déchets inertes réceptionnée en 2022 (Tonne)				TOTAL			Évolution (2022 / 2021)
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Tonnage 2022	Part de marché	Tonnage 2021	
<b>Matériaux de terrassement</b>	15 537	21 220	10 092	23 257	70 106	24 %	67 657	<b>4 %</b>
<b>Bétons non armés, céramiques, carrelages</b>	27 700	20 147	23 413	22 953	94 213	32 %	151 592	<b>-38 %</b>
<b>Enrobé</b>	18 385	15 543	23 878	17 167	74 973	25 %	68 751	<b>9 %</b>
<b>Bétons armés</b>	3 301	5 166	6 186	4 960	19 613	7 %	24 201	<b>-19 %</b>
<b>Déchets cités en mélange</b>	2 269	2 682	2 976	4 275	12 202	4 %	10 659	<b>14 %</b>
<b>Autres (verre, ...)</b>	2 206	6 003	8 451	9 949	26 609	9%	123 840	<b>-79%</b>
<b>TOTAL</b>	69 398	70 761	74 996	82 561	<b>297 716</b>	<b>100%</b>	446 699	<b>-33,4%</b>



Sur la période de 2019 à 2022, les bétons non armés, céramiques et carrelages sont les matériaux les plus captés (soit 94 Kt en 2022). La collecte de cette typologie de déchets a cependant diminué de 38 %.

La collecte de matériaux de terrassement (déblais, terre, ...) a légèrement augmenté entre 2021 et 2022. Elle passe de 67 Kt en 2021 à 70 Kt en 2022, ce qui représente une hausse de 4 %.

La collecte des déchets d'enrobés continue de progresser, passant de 43 Kt en 2019 contre 74 Kt en 2022.

La collecte des bétons armés a diminué de 19 % en 2022, en passant de 24Kt en 2021 à 19Kt en 2022.

En 2022, la part de déchets collectés en mélange augmente de 14 %.

**N.B :** Cette étude est basée sur les déclarations des installations légales de traitement, sont exclus du périmètre de l'étude : les matériaux recyclés in situ (directement sur les chantiers).



## 2. LA CONSOMMATION DE GRAVES RECYCLÉES

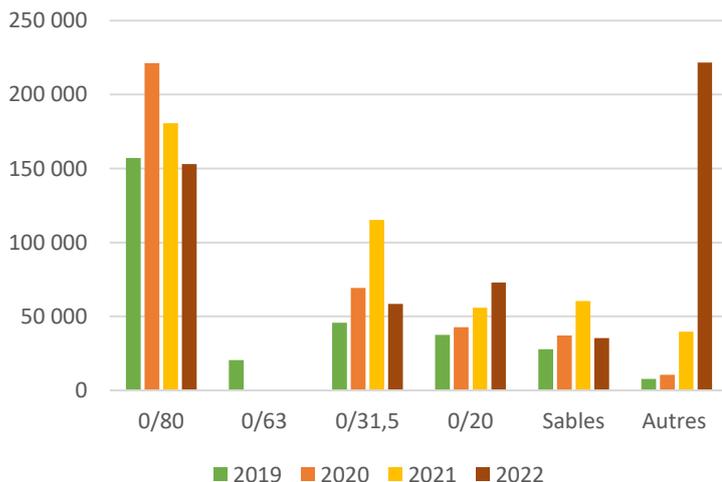
### La consommation de matériaux inertes

En 2022, la consommation de matériaux recyclés s'élève à 541 528 tonnes, elle a augmenté de 20 % par rapport à 2021, ce qui représente 89 Kt de plus.

Le tableau suivant présente l'évolution trimestrielle du marché sur l'année 2022 ainsi que l'évolution de celui-ci par rapport à 2021 :

Type de déchets	Quantité de déchets inertes écoulee en 2022 (Tonne)				TOTAL		Tonnage 2 021	Évolution (2022/2021)
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Tonnage 2022	Part de marché		
Graves recyclées 0/80	28 733	36 430	51 004	36 918	153 085	28 %	180 590	-15 %
Graves recyclées 0/63	0	0	0	0	0	0 %	0	0
Graves recyclées 0/31,5	10 229	14 731	18 311	15 150	58 421	11 %	115 227	-49 %
Graves recyclées 0/20	11 354	17 813	23 964	19 854	72 985	13 %	55 979	30 %
Sables	7 630	8 291	10 207	9 341	35 469	7 %	60 349	-41 %
Autres	8 103	188 125	16 832	8 508	221 568	41 %	39 766	457 %
<b>TOTAL</b>	<b>66 049</b>	<b>265 390</b>	<b>120 318</b>	<b>89 771</b>	<b>541 528</b>	<b>100%</b>	<b>451 911</b>	<b>20%</b>

Evolution de la consommation de  
graves recyclées par catégories entre  
2019 et 2022



Depuis 2020, la consommation de graves 0/80 n'a cessé de diminuer. On enregistre une baisse de 15 % en 2022. Elle passe de 180 Kt à 153 Kt entre 2021 et 2022.

En 2022, la granulométrie la plus prisée est la catégorie « autres » qui comprend des **matériaux de remblais** (*terres végétales, 10/20 remblai recyclé et 20/63 recyclé*). On constate qu'au deuxième trimestre 2022, il y a eu un déstockage de matériaux de remblai. Ces matériaux étaient issus d'un stock constitué sur plusieurs années et qui avait du mal à s'écouler.

La grave 0/20 représente 13 % des matériaux de type « grave » vendus en 2022, soit 72 Kt. La consommation de celle-ci augmente progressivement depuis 2019.

La grave 0/63 n'est plus consommée depuis 2020.

Enfin, la consommation de graves 0/31,5 et de sables

recyclés décroît en 2022. La grave 0/31,5 passe de 115 Kt à 58 Kt entre 2021 et 2022 et la consommation de sables recyclés passe de 60 Kt à 35 Kt sur cette même période.

**N.B :** Cette étude est basée sur les déclarations des installations légales de traitement, sont exclus du périmètre de l'étude : les matériaux recyclés in situ (directement sur les chantiers).



## CONCLUSION

Le secteur de la construction à La Réunion n'a pas été épargné par les conséquences de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine. La désorganisation du fret maritime est une des principales conséquences de ces crises, engendrant la flambée des prix des matériaux et l'allongement de la durée d'acheminement de ces derniers.

A La Réunion, on observe une diminution des mises en chantier, tant pour l'activité de travaux publics que pour l'activité de bâtiment par rapport à l'année 2021 (soit respectivement -9,36 % et -15,32 %).

Le chiffre d'affaires du BTP de La Réunion subit lui aussi une baisse de 5% par rapport à 2021 et il est estimé à 1,2 milliard d'euros pour l'année 2022.

Sur l'année 2022, plusieurs tendances ont pu être mises en évidence :

- La quantité de déchets inertes captée par les installations professionnelles et industrielles décroît de 33 % par rapport à 2021.

Il est à noter que la production des déchets du BTP est corrélée au niveau d'activité du secteur, ce qui explique la faible quantité de déchets accueillis par les filières légales de traitement.

- La part des déchets inertes captée par les installations professionnelles et industrielles est faible par rapport au gisement de déchets potentiellement captable et représente 13 % au lieu de 22 % en 2021.
- 541 528 tonnes de matériaux inertes recyclés ont été vendus en 2022, soit une progression de 20 % par rapport à 2021.
- Les recycleurs maintiennent qu'ils rencontrent des difficultés à capter les matières inertes, et cela depuis plusieurs années.

Pour pallier les difficultés relatives à la captation des déchets inertes, la CER BTP poursuit son travail de sensibilisation auprès des acteurs de l'acte de construire et continue à collaborer avec les professionnels du secteur notamment dans le cadre de la mise en place opérationnelle de la filière REP bâtiment.

Contact : Mission prévention et gestion des déchets du BTP

Tél. : 0262 40 28 25, [emeline.techet@i-carre.net](mailto:emeline.techet@i-carre.net)

CER BTP - [www.btp-reunion.net](http://www.btp-reunion.net)

Avec le soutien financier de :

